



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

---

**N°223 du 20 décembre 2013**

## *SOMMAIRE*

- **Compte-rendu SNTRS-CGT de la réunion entre les Organisations Syndicales et la Direction du CNRS du 16 décembre 2013**
- **Compte rendu du Comité Technique du CNRS du 14 octobre 2013**
- **Compte rendu du Comité Technique du CNRS du 25 Octobre 2013**
- **Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS)**

## *Compte-rendu SNTRS-CGT de la réunion entre les organisations syndicales et la Direction du CNRS du 16 décembre 2013*

### **A l'ordre du jour : Les dysfonctionnements des Commissions Paritaires Administratives (CAP)**

Organisations syndicales représentées : SNTRS-CGT<sup>1</sup>, SNPREES-FO, SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, SUD recherche EPST, SNCS-FSU, SNIRS-CGC.

Pour le SNTRS-CGT : Yveline Laverret (élue CAP Techniciens), Lorena Klein, Lise Caron, Frédéric Boller, Jean-Pierre Champagnac (élu CAP Ingénieur d'Etudes).

Administration : Président Directeur Général : A. Fuchs ; Directeur général délégué aux ressources (DGD-R) : X. Inglebert ; Directeur des ressources humaines : C. Coudroy ; Responsable à la mission relations sociales G. Bec ; Assistante en relations sociales : S. Querbouet ; Responsable du Service Développement Professionnel Ingénieurs et Techniciens : F. Gautron ;

Représentants de l'administration assurant les présidences de CAP : Adjoints Techniques de la Recherche-(ATR) M. Guérin ; Technicien (T) : M.H. Papillon ; Assistants Ingénieurs (AI) : D. Pacot ; Ingénieurs d'Etudes (IE) : L. Flabbée ; Ingénieurs de Recherche (IR) : C. d'Argouges.

Le DGD-R introduit la rencontre en indiquant que le fonctionnement des CAP est un sujet brûlant depuis plusieurs années, les difficultés sont essentiellement dues à la pénurie de postes donc de promotions. Cependant, selon lui, le point positif est que les CAP sont constituées d'experts à parité issus des organisations syndicales et de l'administration. Cela constitue une garantie de justice pour les personnels contrairement à ce qui se passe dans d'autres organismes. Le travail des CAP au CNRS ne se fait pas dans l'arbitraire. Si oui, il faut donner des exemples. L'administration souhaite connaître les reproches et voir avec les présidents de CAP présents comment améliorer.

Les organisations syndicales (OS) indiquent qu'elles sollicitent une **remise à plat des procédures**, les problèmes sont en effet récurrents. Cette réunion doit permettre de prendre la mesure des difficultés qui ont amené au refus de siéger des élus en CAP T et ATR. Le travail des élus doit être respecté. Un groupe de travail est nécessaire pour traiter les questions sur le fond et pour l'ensemble des CAP, aussi bien celles des IT que celle des chercheurs.

Les OS pointent leurs désaccords avec la Direction concernant les procédures de classements des personnels établis par les CAP pour l'obtention d'avancement et de promotions.

Pour les OS et les élus en CAP, le classement de l'administration est basé sur les classements régionaux qui émanent essentiellement de directeurs d'unités. 80% de cette liste est appelée « liste dure ». Dans les faits, cette liste est non négociable. Seuls quelques dossiers en fin de liste de l'administration peuvent être interchangeables au prix d'après discussions souvent sans succès pour les élus. **Les OS contestent que les directeurs soient des experts appropriés pour l'examen des dossiers d'avancement des ingénieurs et techniciens.** La CAP est la seule instance réglementaire à classer les dossiers. Une véritable parité exigerait que les listes de l'administration soient réellement confrontées à celles présentées par les élus.

L'administration défend l'idée que les élus acceptent jusqu'à 80% des listes de l'administration et contestent qu'il y ait un blocage de ces listes. D'année en année, les dossiers sont de meilleure qualité et vu le taux de pression, il est certain que tous ne peuvent bénéficier d'une promotion. Le classement régional est un outil indispensable pour l'administration. En région, les Délégués régionaux font appel à l'ensemble des directeurs d'unités (DU) tout en veillant à ce que les DU n'interviennent pas pour leur unité. Cependant il sera dit que les DU y défendent leur meilleurs agents ! Ceci devrait garantir que les classements s'effectuent avec le plus de justice possible. Le Directeur des Ressources Humaines, C. Coudroy, avance des chiffres donnant le pourcentage de dossiers

---

<sup>1</sup> Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique [site SNTRS-CGT](http://www.sntrs-cgt.fr)

soutenus par l'administration et par les élus dans les différentes CAP. En moyenne ce serait 61% des dossiers de la liste finale qui seraient agréés à la fois par les élus et par l'administration.

Si effectivement le nombre de promotions octroyées par la direction est largement insuffisant au regard du nombre de collègues susceptibles d'avoir de telles promotions, les représentants syndicaux contestent les propos de l'administration. **Le fonctionnement actuel des CAP entérine un passif qu'il faut briser. Si les élus n'acceptent pas les 80% de la « liste dure » alors l'administration n'accepte pas de discussions sur les maigres 20 % qui restent.** Les élus insistent : faire inscrire sur la liste des promus un dossier non classé premier par le Directeur d'unités est quasi impossible. Les réunions en région se font à huis clos, ni les organisations syndicales, ni les personnels n'ont d'information sur ce qui s'y passe. Les élus de la CAP des techniciens indiquent qu'ils ont fait noter au procès verbal de la séance de mars 2013 des directives de l'administration du CNRS de ne pas déclasser des dossiers de la « liste dure » pour tenir compte des classements régionaux. Or la CAP est la seule instance réglementaire à déclarer un dossier admissible. Les élus doivent avoir directement accès à l'ensemble des dossiers des collègues qui sont promouvables : proposés par les directions d'unités ou non. Comment faire remonter des dossiers de collègues « placardisés » ou même classés B ou C dans les régions ? Certains collègues ont plusieurs années de suite des promotions tandis que d'autres, à dossier égal, attendent toujours. C'est injuste !

Le PDG demande que les présidents des CAP (représentants de l'administration) fassent un tour d'horizon de ce qui se passe dans les CAP. Ceux-ci déclarent ne pas avoir le sentiment d'imposer une liste. D'autant qu'élus et administration partagent des critères communs et que les excellents dossiers ressortent naturellement, dans ces conditions les modifications ne peuvent se faire qu'à la marge. Le travail des responsables des ressources humaines a porté ses fruits : les dossiers sont mieux rédigés. Pour la CAP IR, des experts par BAP sont nommés en CAP et en région par l'administration pour retravailler les classements des régions. Pour les changements de grade, 15% des promouvables accèdent à un avancement. En changement de corps c'est plus difficile, le taux de pression est nettement plus élevé.

Les organisations syndicales soulignent que la liste des critères peut être commune mais actuellement le poids donné à l'un ou l'autre de ces critères est à géométrie variable selon chaque dossier. Il serait utile d'établir une pondération selon les CAP et les BAP. Cela nécessite un travail de fond. L'ancienneté doit être prise en compte. Le SNTRS a demandé une meilleure répartition des promotions en fonction aux effectifs des Délégations Régionales. **Le SNTRS a aussi insisté sur le fait qu'il fallait revoir le mode de calcul des quotas de promotions qui est basé sur les effectifs et le nombre de recrutement de titulaires du CNRS. La situation va empirer puisque ses recrutements baissent.**

D'autres fonctionnements anormaux des CAP ont été pointés par les représentants syndicaux :

- Des dossiers ou pièces importantes sont ajoutés en séance sans aucun examen préalable par les élus, certains dossiers sont vides (chemises vides avec juste le nom de l'agent).
- Les délais de mise à disposition des dossiers aux élus ne sont pas respectés (8 jours)
- Le suivi des dossiers est défectueux (pas de nouvelles des agents plusieurs CAP de suite)
- Les règlements intérieurs, régissant le fonctionnement de chaque CAP, sont adoptés et amendés en début de mandature par les membres de chaque commission. Certains ne sont toujours pas appliqués.
- CAP disciplinaires : Les rapports rédigés pour la saisine des commissions sont montés à charge contre les collègues convoqués à passer devant la CAP. Les OS réclament une meilleure instruction des dossiers à charge et à décharge permettant que soit assurée une réelle défense.
- NOEMI : Selon les textes de loi, les demandes de mobilité interne sur NOEMI (NOUVEAUX EMPLOIS OFFERTS à la Mobilité Interne) devraient être soumis à examen des CAP, ce n'est pas le cas au CNRS.
- Commissions de réforme (accident de service, maladie professionnelle, etc.). Depuis la loi dite de Kouchner (2002 !), les élus, avec l'accord des collègues concernés, peuvent avoir accès aux dossiers médicaux. Ceci n'est toujours appliqué au CNRS et les agents concernés ne sont pas informés de ce droit.
- Le temps de transport des élus pour arriver aux réunions n'est pas correctement pris en compte, ce qui détériore les conditions de travail des élus.

- les Procès Verbaux des séances des commissions sont publiés trop tardivement, les OS demandent l'application des règles.
- Les services de ressources humaines régionaux incitent des Directeurs d'Unités à demander le licenciement au lieu de renouvellement de stage pour des stagiaires qui ne leur donnent pas satisfaction, ceci n'est pas acceptable.

Le Directeur des Ressources Humaines, C. Coudroy, conclut la réunion pour l'administration : le fonctionnement général des CAP n'est pas parfait, mais la contrainte sur les emplois est importante. Cependant, il est possible d'améliorer. Pour répondre aux demandes des organisations syndicales, la Direction des ressources humaine fera différents courriers. Les organisations syndicales ont rappelé qu'elles souhaitaient y voir indiqué leurs remarques (voir ci-dessous).

Vers les délégations régionales demandant aux services des ressources humaines de veiller à la à la préparation des dossiers des personnels notamment en respectant les délais de saisine de la CAP. Il sera rappelé que les dossiers incomplets ne seront pas examinés par la CAP

Vers les présidents de CAP indiquant que tous les dossiers proposés devront être discutés. Il sera précisé que les classements régionaux ne seront plus automatiquement pris en compte dans les classements des CAP

Vers les élus avec copie aux organisations syndicales pour avoir une base écrite sur l'engagement du fonctionnement des CAP.

Le Directeur Délégué régional X. Inglebert engage la Direction sur la convocation d'un groupe de travail sur les questions de fonctionnement des CAP début février 2014. Le SNTRS-CGT a rappelé qu'il souhaitait que soit aussi pris en compte le fonctionnement des CAP chercheurs.

Le SNTRS-CGT sera vigilant sur les engagements de la direction du CNRS à résoudre les graves dysfonctionnements qui empêchent le bon déroulement des CAP. Le SNTRS-CGT invite les personnels à soutenir leurs représentants dans les CAP et à s'associer aux actions syndicales pour que les CAP retrouvent leurs prérogatives réglementaires.

### *Compte rendu du Comité Technique du CNRS du 14 octobre 2013*

**Présents pour l'Administration :** Alain FUCHS, Xavier INGLEBERT, Christophe COUDROY, Nicolas CASTOLDI (directeur des affaires juridiques), Marine FORISSIER (Pôle Ingénierie des Structures de la DAJ), François GAUTRON (responsable du service développement professionnel IT), Joëlle RAGUIDEAU (directrice de la MPR), Jean-Noël VERPEAUX (directeur de la DASTR).

**Toutes les Organisations Syndicales étaient représentées,**

**Présents pour le SNTRS :** Anne CASANOVA-EUZENOT, Jérôme GIOVINAZZO, Didier GORI, Bernard JUSSERAND, Josiane TACK

**Ordre du jour:**

A. VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES CT DES 11 MARS, 10 JUIN ET 20 JUIN 2013.

B. TEXTES D'ORGANISATION :

1. AVIS SUR LA PARTICIPATION DU CNRS A L'IDEX PARIS SCIENCES ET LETTRES ;
2. AVIS SUR LA PARTICIPATION DU CNRS A L'IDEX UNISTRA ;
3. AVIS SUR LA PARTICIPATION DU CNRS A L'IDEX SORBONNE UNIVERSITE.

C. INFORMATION :

- EVOLUTION DE LA PPRS.

D. QUESTIONS DIVERSES.

**Le SNTRS-CGT** fait une déclaration suivante au nom de toutes les OS:

*« Les organisations syndicales du CNRS protestent, sur la forme comme sur le fond, contre l'engagement de confidentialité exigé des mandataires des élus du personnel en CAP. »*

**Sud** rajoute une protestation énergique contre l'engagement de confidentialité.

**C. Coudroy** répond qu'en droit rien n'est envisagé pour garantir la confidentialité des mandataires et que dans la mesure où l'Administration a accepté une consultation par GED (Gestion électronique des documents), il faut préserver la confidentialité dans le cadre de ce dispositif. Un personnel hors mandataire pourrait consulter un dossier. En outre, cet accord a aussi été signé par les experts en région. L'objectif est de prévenir tout risque juridique.

## **A. VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERS CT**

Validation des CR des CT des 11 mars et des 10 et 20 juin 2013 à l'unanimité des OS.

## **B. TEXTES D'ORGANISATION :**

1. AVIS SUR LA PARTICIPATION DU CNRS A L'IDEX PARIS SCIENCES ET LETTRES ;
2. AVIS SUR LA PARTICIPATION DU CNRS A L'IDEX UNISTRA ;
3. AVIS SUR LA PARTICIPATION DU CNRS A L'IDEX SORBONNE UNIVERSITE.

Lecture par SUD de la motion des OS sur les IDEX : *« Motion sur la participation du CNRS aux IDEX :*

*À l'occasion du Comité Technique du 14 octobre 2013, les organisations syndicales du CNRS réaffirment leur opposition à la participation du CNRS aux « initiatives d'excellence » (IDEX). Elles considèrent que cette participation ne traduit en rien une logique de collaboration scientifique, dans le cadre de partenariats équilibrés, avec des acteurs régionaux. Au contraire, cette mise à disposition a priori de la plus grande partie des ressources de l'organisme représenterait une perte sans précédent d'autonomie administrative et scientifique du CNRS. La participation du CNRS aux IDEX conduirait de fait à une transformation de l'organisme en agence de moyens, au service de structures telles que les « fondations de coopération scientifiques » (FCS), dont la gouvernance échappe à tout contrôle démocratique.*

*Dans ce contexte, il n'est pas anodin que le Conseil Scientifique du CNRS se soit largement prononcé en défaveur de la participation du CNRS aux IDEX. Il n'est sans doute pas fortuit dans ce contexte que même le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) perde, aux travers des IDEX, le pilotage politique des moyens du CNRS. En effet, les opérations du « Grand emprunt » et leur évaluation resteraient de la responsabilité du Commissariat général à l'investissement (CGI). La communauté scientifique se retrouve ainsi exclue de l'évaluation de ses propres structures...*

*Faisant fi de la réticence largement exprimée par la communauté vis-à-vis de ces « initiatives d'excellence » lors des assises de la recherche et de l'enseignement supérieur, le Ministère a fait le choix de poursuivre la politique de ses prédécesseurs et nous annonce une campagne d'Idex dans le cadre du projet de loi de finance de 2014.*

*La participation envisagée du CNRS aux IDEX fait également peser de lourdes menaces sur l'ensemble des personnels CNRS et leurs conditions de travail. Si le CNRS reste juridiquement responsable de ses personnels, de nombreux éléments dans les textes proposés montrent qu'il abandonnera de fait ses prérogatives en matière de règlements intérieurs, d'affectation, de mobilité et de définition de profils de recrutement des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens. Les IDEX seront de nouvelles « usines à précarité », avec toute latitude pour employer des CDD. Les personnels ne pourront plus faire entendre leur voix dans des structures dont la gouvernance exclue toute participation digne de ce nom des personnels et de leurs organisations syndicales.*

*D'autre part, qu'advient-il des structures de recherche qui n'entreront pas dans le périmètre des IDEX ? Les organisations syndicales ne veulent pas d'une recherche à deux vitesses ; elles s'opposent à cette politique d'Exclusion.*

*Pour ces raisons les organisations syndicales du Comité Technique (SGEN-CFDT Recherche EPST, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNTRS-CGT, SUD Recherche-EPST-SOLIDAIRES, UNSA Recherche) avec le soutien du SNPREEES-FO, refusent unanimement l'engagement du CNRS dans les IDEX. »*

## **Vote de la motion : 10 pour**

Les OS maintiennent leurs analyses qui sont illustrées très clairement par les IDEX soumis. Cela ne fait que renforcer leur position. Ce processus désintègre le système de recherche actuel.

**Vote Idex PS : 10 contre - Vote Idex UNISTRA : 10 contre - Vote Idex SUPER : 10 contre**

**Le SNTRS CGT** demande comment le CNRS a été impliqué dans le programme pluridisciplinaire convergence. **A. Fuchs** répond que ce programme est le résultat d'une concertation entre le CNRS et les Universités qui ont « convergé » dans le même sens ! Le CNRS apporte des éléments d'organisation.

### **C. INFORMATION :**

#### EVOLUTION DE LA PPRS

Mensualisation de la PPRS : Il y avait un risque de perdre des fonds dans le précompte de la MGEN qui lui aurait procurée des recettes supplémentaires donc il a été décidé de ne pas mensualiser la PPRS. En revanche on conserve la procédure visant à attribuer la PPRS une fois par an en septembre sur l'année de référence. Il y aurait donc deux versements égaux, l'un en décembre de l'année n et l'autre en juin de l'année n+1.

Pour l'année 2013, une procédure provisoire sera mise en place en attendant la mise à jour du système d'information. En cas de minoration de la PPRS, le deuxième semestre sera remis à jour au taux moyen. Les minorations renouvelées sur deux semestres n'ont concerné que quatorze personnes en 2013.

**Le SNTRS CGT** précise que la grande majorité des personnels est investi dans ses missions. On demande un bilan sur les pratiques indemnitaires au CNRS depuis plus de dix ans. Elles sont inégales et majorées au siège et dans les délégations et minorées dans les laboratoires.

**L'Administration** répond que la seule contrainte tient dans le fait que les délégations doivent respecter le montant de l'enveloppe qui leur a été attribuée. Les pratiques d'indemnisation sont différentes d'une délégation à l'autre. Quant à la base indemnitaire, X. INGLEBERT renvoie les OS à la lecture du bilan social.

**Le DRH** revient sur les concours internes. Les saisies sont terminées depuis le 10 septembre et les changements seront pris en comptes pour les avancements.

### **D. QUESTIONS DIVERSES :**

#### a. L'EVALUATION DES CHERCHEURS

**A Fuchs** rappelle que le décret doit sortir avant fin janvier. Le CNRS a insisté sur son souhait de retrouver sa capacité de participer à l'évaluation des chercheurs. Pour les unités, la Direction du CNRS ne souhaite revenir à une situation antérieure mais il reste préférable que les sections soient associées étroitement aux comités de visite et que toutes les sections d'une unité soient représentées. Cela implique au minimum un élu C. Les tutelles doivent pouvoir en outre dialoguer avec le comité de visite.

La disparition des notes serait une bonne chose ainsi qu'un rapport signé par le président sans lissage ultérieur. Garder en outre le rapport confidentiel. Avec ce rapport, le CoNRS pourra produire une évaluation complète et sera donc un acteur de l'évaluation. Le rapport doit être purement scientifique et sans velléité de redécoupage des équipes qui ne relève que des tutelles.

#### b. PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 FIXANT LES DISPOSITIONS STATUTAIRES COMMUNES APPLICABLES AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET DU CORPS DES MAITRES DE CONFERENCES

Au nom de l'ensemble des organisations syndicales, le SNTRS-CGT lit les motions suivantes et demande leurs mises au vote : « *Motion sur l'ouverture de négociations : Les organisations syndicales des EPST découvrent deux projets de décret du MESR sur lesquels elles n'ont pas été consultées : le projet de décret portant réforme du statut d'enseignant chercheur et le projet de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).*

*Alors que ces projets concernent directement les chercheurs des EPST et sont susceptibles d'avoir des répercussions importantes dans les organismes, les organisations syndicales demandent l'ouverture de véritables négociations avec le ministère. »*

« *Motion relative aux évolutions statutaires dans la recherche publique : Le projet de décret portant réforme du statut d'enseignant chercheur inclut la possibilité pour les chargés de recherche (CR) de 1ère classe d'être détachés directement dans la hors classe de maître de conférence.*

*Cette disposition s'inscrit dans un contexte où le ministère refuse toujours une carrière équivalente dans le corps des CR, comme nous le réclamons depuis des années. En ouvrant cette opportunité aux CR d'accéder à la hors-classe des Maîtres de Conférences alors qu'il leur refuse une carrière équivalente dans le corps des CR, le ministère crée dans les faits les conditions de l'extinction progressive du statut de chercheur à temps plein. Le comité technique du CNRS demande l'ouverture de négociations pour des améliorations statutaires pour l'ensemble des catégories. »*

### **Vote des deux motions : 10 pour**

**La CFDT** intervient sur une possible disparition du corps des chercheurs à plein temps et souhaiterait avoir l'avis de la Direction.

**A.FUCHS** précise que le CNRS ne souhaite pas la disparition du corps des chargés de recherche et serait d'avis de demander un allongement de la grille des chargés de recherche en insérant des indices hors classe. Le ministère, lui incite les chargés de recherche à passer enseignant-chercheurs hors classe (EC HC). La Direction ne croit pas à la fuite massive des CR vers le corps des EC HC et bien que le besoin en enseignants existe, cette mesure ne résoudra pas la question.

**SUD** revendique une extension de la grille pour le corps et non le passage en Hors Classe. Le SNTRS CGT remarque que de toute façon des postes de CR seront mécaniquement perdus. Le SNCS rappelle le vieux fantasme de fusion des corps de chercheurs et d'enseignants chercheurs et cette nouvelle mesure en est un premier pas. La seule mobilité possible est celle qui permet une symétrie des corps de CH et d'EC. La CFDT rappelle en outre que le salaire de début de carrière d'un CR est moins élevé que celui d'un post-doc.

### c. AVENIR DES AGENTS CNRS DU CENTRE D'ETUDES ET DE L'EMPLOI (CEE)

Le personnel CNRS détaché au CEE (3 chercheurs et 9 ITA) est inquiet de son avenir. La CEE va intégrer l'Université de Marne La Vallée. Il n'y a eu aucune création de postes au CNRS pour permettre à ces agents de réintégrer l'établissement. Les OS souhaitent qu'une partie des fonds du CEE reversés au MESR puissent revenir au CNRS pour la création de postes afin d'intégrer les agents CNRS affectés auparavant à la CEE.

**A.FUCHS** explique que le Ministère du travail a diligenté une enquête qui a conclu que le CEE pouvait être rattaché au CEREQ étant isolé. Le MESR n'a souhaité ni un rapprochement avec le CEREQ, ni un rapprochement avec le CNAM. Le CNRS a considéré qu'il y avait une possibilité de créer un axe stratégique en économie/gestion avec le PRES PARIS EST et qu'à terme la création d'une UMR est envisageable.

Le budget de cette institution a été gelé et une négociation de la masse salariale n'est pas à négliger en effet. A FUCHS réaffirme que le CNRS va s'occuper de ces agents.

### d. PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N° 2009-851 DU 8 JUILLET 2009 RELATIF A LA PRIME D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ATTRIBUEE A CERTAINS PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Au nom de l'ensemble des organisations syndicales, le SNTRS-CGT lit la motion suivante et demande sa mise au vote : « *Motion relative à la PES : Le projet de décret relatif à la PES – qui a été transmis à la presse avant les syndicats – entérine ce système de prime concurrentielle qui était pourtant refusé par la plupart des chercheurs. Comme le conseil scientifique qui s'est exprimé les 26-27 septembre, les représentants du personnel au Comité Technique du CNRS condamnent le dispositif de prime d'excellence scientifique. Le Comité Technique du CNRS demande l'ouverture de négociations pour une revalorisation des rémunérations et des carrières des corps de chercheurs ainsi que de l'ensemble des personnels. Sans attendre, il demande la suppression de l'attribution de la PES et l'utilisation du budget correspondant pour améliorer notamment la rémunération des jeunes chargés de recherche. »*

### **Vote de la motion : 10 pour**

**A FUCHS** précise qu'il a lu aussi dans la presse cette information et que l'établissement ne possède pas encore de texte. Une réunion est prévue au ministère sur le sujet la semaine prochaine. La position du CNRS n'est pas

de rendre les fonds de la PES au Ministère. La PES a déjà fait l'objet de modification et la Direction du CNRS n'est pas opposée à rediscuter des modalités d'attribution de cette prime.

**Le SNCS** revendique que les fonds de la PES soient utilisés pour réévaluer la prime de recherche avec une priorité pour les chercheurs en début de carrière.

**La Direction** demande à voir la marge de manœuvre qui lui sera laissée par le Ministère et pourra ensuite éventuellement examiner cette proposition.

#### e. POINT SUR LA LOI SAUVADET

**C. Coudroy** rappelle les chiffres relatifs aux CDIations :

2012 – 54 proposés dont 51 CDIés (21 CH 30 IT)

2013 – 13 proposés et CDIés (1 CH 12 IT) soit en Multi-employeurs – 4 CDI (1 CH 3 IT), et dans le cadre du 6bis – 9 IT CDIés

2014 – 1 proposé mais refusé (car concours réussi)

2016 – 1 programmé pour le CDI IT

Lors des CDIation multi-employeurs, 113 postes avaient été réservés, il en reste donc 107 non utilisés. Ces 107 postes correspondent à 63 ETPT. Dans la mesure où la masse salariale ne peut se reporter d'une année à l'autre, il ne peut y avoir de report sur 2014. La Direction a donc choisi de favoriser l'emploi titulaire. Un budget prévisionnel en 2013 prévoyait une baisse de 177 ETPT, la Direction rajoute donc 63 ETPT, ce qui donne une baisse de 108 ETPT « seulement »....

Ces ETPT favoriseront des accords de détachement, des réintégrations et les remplacements des départs à la retraite.

**C. Coudroy** précise que le volume des concours externes a été porté à 183 postes en calculant en ETPT au lieu de 138 si on avait raisonné en ETP.

**Le SNCS** rappelle que les OS avaient demandé un recensement des CDD concernés par les CDIations.

**X. INGLEBERT** explose en accusant les OS d'avoir surestimé les dossiers des CDIables multi-employeurs possibles et d'avoir ainsi poussé l'Administration à bloquer des postes pour rien !

Il a été manifeste que l'Administration a cherché sans arrêt à rendre responsable les OS de la mauvaise gestion des postes à pourvoir.

**Le SNTRS-CGT** dénonce la façon dont la direction a instruit les dossiers pour la CDIation multi-employeur, pour le non recensement des CDD qui auraient pu bénéficier de cette CDIation... sur l'interprétation étroite de la notion de continuité du poste de travail

**SUD** insiste sur l'incidence qu'a eue la définition de poste de travail retenue par l'Administration et qui a considérablement pénalisée les contractuels concernés.

**Les OS** demandent un point sur les concours réservés. **X. INGLEBERT** précise qu'étant donné que le SNTRS-CGT a envoyé un courrier à la Ministre le 7 octobre au matin, il ne lui appartient pas de répondre à la place de sa hiérarchie et donnera donc la réponse du ministère dès réception.

**Le SNTRS-CGT** indique qu'une rapide enquête sur les postes proposés en concours réservés avaient permis de se rendre compte qu'au moins 6 concours risquaient d'être infructueux parce que le vivier correspondant n'existait pas ! Lors de la réunion du 2 octobre le SNTRS-CGT avait en outre prévenu la Direction du CNRS de son intention d'envoyer un courrier au Ministère.

Le cas de Montpellier est manifeste puisqu'il n'y a qu'un seul concours réservé sur un poste en BAP J actuellement pourvu par un CDD recruté il y a deux mois, ceci sur la Délégation présentant le plus grand nombre de candidats à ces concours !

**SUD** insiste sur le fait que le CNRS a mis en place des concours en mettant en avant les priorités des Instituts alors que le vivier est seulement connu de la DRH. Il n'y a donc pas de connexion entre les directions fonctionnelles et les Instituts.

Pour le SNCS, le constat est inquiétant ! La Direction n'a pas la maîtrise de la gestion des personnels et des postes au sein de son propre établissement !

#### f. PRISE EN CHARGE DE LA JOURNEE DE CARENCE

**X. INGLEBERT** fait lecture de « l'hypothèse » suivante émise par la direction : « A plusieurs reprises, les organisations syndicales (OS) ont demandé l'arrêt du prélèvement de la journée de carence. Lors de la rencontre avec le Président le 23 avril 2013, évoquée lors du comité technique du 10 juin 2013, - comme en fait foi le compte-rendu adopté à l'unanimité par les organisations syndicales -, les organisations syndicales ont proposé qu'un prélèvement sur ressources propres soit opéré afin de financer la restitution individuelle des sommes prélevées en application du droit en vigueur pour l'année 2013. L'administration a rappelé l'obligation qui s'impose à elle d'appliquer la loi et la réglementation : tant que la journée de carence n'est pas juridiquement abrogée, l'établissement est tenu de procéder aux retenues correspondantes. Dans le même temps, l'administration a accepté d'étudier l'hypothèse d'une restitution individuelle des sommes prélevées à partir d'un prélèvement sur les ressources propres. Cette étude a conclu à l'impossibilité, dans le droit actuel, d'organiser pour l'ensemble des agents concernés l'automatisme d'une restitution individuelle du montant retenu. Aucun vecteur juridique ne permet en effet de créer ce lien entre le montant prélevé et le montant susceptible d'être restitué. Afin de manifester sa bonne volonté sur cette mesure dont l'abrogation a été annoncée pour 2014, l'administration a évoqué l'hypothèse, comme alternative, que les sommes issues des prélèvements sur les ressources propres – tel qu'il a été demandé par les OS - viennent abonder le budget d'action sociale, avec un accent particulier mis en son sein sur les aides et soutiens individuels. Cela ne garantirait pas la restitution individuelle des montants prélevés mais donnerait un signal de redistribution en faveur des agents qui bénéficient le plus de l'aide sociale. L'administration rappelle en outre que ce prélèvement sur les ressources propres – tel qu'il a été demandé par les OS – ne pourrait porter que sur les seules ressources propres banalisées, qui n'existent pas dans tous les services et n'y représentent pas la même proportion. L'hypothèse d'un abondement du budget d'action sociale à partir d'un prélèvement sur les ressources propres – tel qu'il a été demandé par les OS - représente donc une alternative à la demande des OS, non sans limites par rapport aux objectifs initiaux qui ne peuvent être atteints juridiquement. Compte tenu de ces limites et difficultés, l'administration souhaite connaître la position des OS, puisqu'elles ont exprimé cette demande initiale. C'est pour cette raison que, dans un souci de dialogue social, elle met cette hypothèse en débat et la soumet au vote. Dans cette même préoccupation de dialogue social, elle se réserve la possibilité d'y donner suite si elle recueille la majorité absolue des voix des membres présents au comité technique. »

**Le SNTRS-CGT** demande à ce que soit inscrit au PV, malgré ce qui est indiqué sur le PV du CT du 10 juin 2013, que la proposition faite par la Direction du CNRS émane d'une seule OS voir d'un seul représentant parlant en son nom propre et non de la totalité des OS. Nous pouvons donc débattre sur le sujet.

**La CFDT** précise être à l'origine de la proposition et réaffirme le fait qu'elle trouve scandaleux qu'un vide juridique ne permette pas de reverser la journée de carence à des personnels en situation difficile. En outre au dernier CT, la Direction a affirmé que le budget était trop serré et ne permettait pas à l'organisme de pourvoir au reversement des jours de carence. La CFDT a alors émis de prélever une partie des ressources propres de l'établissement pour un an.

**Le SNTRS-CGT** refuse d'impacter encore les laboratoires avec des prélèvements sur leurs RP non affectées qui peuvent servir à financer les besoins communs du laboratoire dont les subventions baissent chaque année. Il y a d'autres marges de manœuvres comme par exemple la PES.

**Le SNCS** demande à la Direction d'envisager de négocier avec les Ministère une rallonge pour le budget d'Action sociale 2014.

**X INGLEBERT** rappelle que la subvention demandée au Ministère est globale et ne peut faire l'objet de rallonge. Malgré le fait que la Direction réaffirme avoir fait cette hypothèse en toute loyauté, elle persiste à évoquer un problème juridique pour effectuer des prélèvements et à n'envisager aucune autre solution que celle proposée par la CFDT.

En outre, il est manifeste que la volonté de la Direction du CNRS a été d'instrumentaliser cette proposition afin de passer aux personnels un message défavorable aux OS : Le prélèvement sur les RP des labos émanent de vos syndicats !

**C. COUDROY** rappelle que 3532 personnels ont été en maladie en 2013 mais ne peut donner le coût que cela représente.

Il a donc été demandé au CT de se prononcer sur : « Le CT souhaite abonder le budget de l'action sociale à partir, comme l'a demandé le SGEN-CFDT lors de la réunion du 24 avril 2013, d'un prélèvement sur les ressources propres du CNRS, afin de mettre un accent particulier sur les aides et soutiens individuels. »

**Vote : Pour : 3 (2 SGEN-CFDT, 1 SUD Recherche EPST) - Contre : 5 (2 SNCS-FSU, 3 SNTRS-CGT) - Abstention : 2 (1 SNIRS-CGC, 1 UNSA Recherche)**

g. CHOIX DES ORGANISMES FORMATEURS PAR LES MEMBRES DES CRHSCT

**Le SNTRS-CGT** demande que les formations aux membres des CRHSCT soient assurées par un organisme indépendant. Une formation dispensée par l'employeur n'a pas le même contenu, elle est plus dans l'esprit de former des experts. Les membres du CHSCT sont des syndicalistes et non des experts.

Un débat s'en suit où M. Inglebert ironise sur une telle demande qui ne fait appel à des prestataires privés...

Fin du CT

### *Compte rendu du Comité Technique du CNRS du 25 Octobre 2013*

**Il s'agit d'une nouvelle convocation du Comité Technique suite à l'avis unanime défavorable donné par les organisations syndicales lors du comité technique du 14 Octobre 2013, en ce qui concerne la participation du CNRS aux Idex de PARIS SCIENCES LETTRES, UNISTRA ET SORBONE UNIVERSITE**

Étaient présents pour l'administration: Xavier INGLEBERT, Christophe COUDROY, Nicolas CASTOLDI, Virginie MAHDI.

Pour les organisations syndicales:

SGEN-CFDT : Sylvie LEROY

SNIRS-CGC : Marie-Christine LAGOUTE

SNTRS-CGT : Didier GORI, Josiane TACK

SUD Recherche EPST : Janique GUIRAMAND

UNSA RECHERCHE : Isabelle PASTOR-SOROKINE

**X. Inglebert** précise que le SNCS ne peut être présent mais renouvelle son opposition aux Idex

Il relit pour mémoire la motion sur la participation du CNRS aux IDEX votée par les organisations syndicales le 14 octobre 2013, qui dénonce cette participation et déclare voter contre.

S'en suit une présentation rapide de M Castoldi (DAJ) sur les documents Idex (déjà présentés en pré – CT et en CT...). Il s'agit d'une contribution du CNRS pas de nouvelle mesure d'engagement sur de nouveau moyen ni de mise à disposition du personnel. Il s'agit juste d'un périmètre qui est défini dans l'Idex dans lequel participe déjà le CNRS.

**SNTRS-CGT** : La tendance à la baisse du nombre global d'emplois constatée au sein de l'établissement se traduira-t-elle par une baisse proportionnelle au niveau des IDEX ou bien les effectifs seront ils « mis » sur les Idex?

**X.Inglebert** répond à coté de la plaque en faisant tout un commentaire sur les réorganisations des délégations régionales parisiennes... il dit faire un accompagnement processus de la réorganisation de la RP en partenariat avec le plateau de Saclay car actuellement il y a plusieurs DR pour gérer le plateau de Saclay.

**SNTRS-CGT:** la question portait sur les emplois scientifiques dans les laboratoires. Les emplois scientifiques subissent une érosion des postes. Les périmètres définis pour les Idex vont-ils absorber les emplois scientifiques?

**Réponse de l'Administration:** indépendamment de la création des Idex, 85 % des effectifs du CNRS sont répartis sur 15 sites en France et 40 % en région parisienne. La logique des Idex était donc déjà en place. Le CNRS doit être présent au niveau national puisqu'il développe des thématiques de recherche transversales et constitue un réseau entre laboratoires. La fusion des laboratoires n'est pas prévisible à l'avance. Le CNRS est le seul EPST pluri-disciplinaire, il s'agit un apport considérable pour l'ensemble des sites, de plus dans la campagne chercheurs les postes ne sont pas fléchés, donc on ne peut pas savoir s'ils vont abonder les Idex ou pas.

**M. Castoldi:** l'organisme s'engage entre 30 à 35% de la masse salariale du CNRS dans les contributions labex... L'organisme n'est contraint que très faiblement.

### **Passage aux votes des trois Idex:**

Pour chaque vote X. Inglebert déclare que le SNCS-FSU émet un avis défavorable (par procuration)

Avis sur la participation du CNRS à l'IDEX Paris Sciences et Lettres :

CONTRE : 6 (1 SGEN-CFDT, 1 SNIRS-CGC, 2 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA Recherche)

**avis défavorable unanime**

Avis sur la participation du CNRS à l'IDEX UNISTRA :

CONTRE : 6 (1 SGEN-CFDT, 1 SNIRS-CGC, 2 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA Recherche)

**avis défavorable unanime**

Avis sur la participation du CNRS à l'IDEX Sorbonne Université :

CONTRE : 6 (1 SGEN-CFDT, 1 SNIRS-CGC, 2 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA Recherche)

**avis défavorable unanime**

## *Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS)*

La 21<sup>e</sup> Assemblée générale de la FMTS s'est tenue du 8 au 12 septembre à Moscou et à Nizny-Novgorod, en Russie. Le SNTRS-CGT a été représenté par Lorena Klein. Ci-dessous les discours prononcés au nom de notre syndicat à la séance plénière et à la table ronde sur la situation des jeunes chercheurs. Le SNTRS est représenté à la commission exécutive de la FMTS et a participé en novembre à la première réunion post-AG des organisations françaises de la FMTS (avec l'UGICT et les deux syndicats de la FSU, SNCS et Snesup).

### **1. Séance plénière**

Nous sommes heureux de vous adresser aujourd'hui le salut fraternel du SNTRS-CGT, premier syndicat des organismes publics de recherche en France. Toujours aux premières loges pour défendre les travailleurs scientifiques, toujours soucieux de mener en même temps une réflexion approfondie sur la politique scientifique, la façon dont se mène aujourd'hui la recherche et sa place dans la cité.

Nous exprimons toute notre solidarité aux collègues russes en lutte contre la décision autoritaire de liquidation de l'Académie des sciences et de vente de son patrimoine. Nous mesurons le poids symbolique, mais aussi réel, de la disparition d'une institution séculaire, indépendante et de haute qualité. Nous sommes aussi solidaires des quelques 80 000 signataires de la pétition « pour sauver de la faillite » le Consejo superior de investigaciones científicas espagnol : il est toujours facile d'arguer de la « crise » pour priver la science des ressources dont elle a besoin pour accomplir sa mission. Nous nous réjouissons enfin de la réussite de l'action de nos collègues belges : grâce à leur mobilisation, leur gouvernement a renoncé au « facteur d'impact social » censé figurer parmi les critères de financement des projets de recherche par le FNRS (fonds national de la recherche scientifique)

pour « vérifier que l'argent est bien utilisé ». Pas d'ingérence du politique dans le scientifique, pas de critères non-scientifiques pour évaluer la science.

Dans un monde de capitalisme en crise, où l'accroissement des richesses matérielles va de pair avec leur répartition de plus en plus inégalitaire, où la science est considérée tour à tour comme un sauveur ou comme un danger pour l'humanité, dans un monde où la recherche est souvent utilisée par des firmes privées pour s'approprier le « marché », nous, travailleurs de la recherche scientifique, sommes de plus en plus sollicités à sortir de nos laboratoires et à nous mêler de ce qui se trame au dehors. En France, l'existence des organismes publics de recherche permet à la communauté scientifique d'intervenir non seulement dans le financement, mais aussi, et surtout, dans l'évaluation, la prospective scientifique et de la diffusion de l'information scientifique et technique. C'est est un atout considérable, mais convoité et fragilisé.

Nous sommes bien placés pour savoir que la recherche scientifique dépasse les limites des pays, défie les barbelés et contourne les censures. Mais nous sommes également lucides : si en France, notamment au CNRS, près de 30% de nos collègues sont étrangers et de plus en plus d'étrangers postulent pour y entrer, les difficultés croissantes de mobilité surtout des scientifiques du sud, les politiques d'austérité, la précarité plus grande chez les plus fragiles, les mesures anti-immigration ou, au contraire, le pillage de cerveaux contribuent à réduire cette liberté première de la connaissance qui voyage au delà de toutes les frontières. C'est pourquoi nous sommes heureux de participer à une organisation internationale visant à fédérer les travailleurs scientifiques de tous les pays, afin qu'ils s'organisent, par delà leurs « particularités » réelles ou supposés, pour promouvoir une vision progressiste de la science qui ne soit pas au service de la mondialisation capitaliste.

Nous allons vous parler de la France. Mais comme les scientifiques ne vivent pas en vase (ou en pays) clos, nous ne pouvons pas passer sous silence la situation politique internationale et européenne. Car la recherche a souvent été soit instrumentalisée pour des fins militaires, soit considérée comme une « servante », une aide aux décisions politiques ou, par le biais des innovations technologiques, un moyen de contrôler le monde.

Nous entendons les bruits de bottes au Moyen Orient. Nous nous sommes associés, en tant que syndicat CGT, à l'appel du Mouvement de la Paix contre une intervention militaire en Syrie. Nous avons été attentifs aux révoltes dites du « Printemps arabe » en 2011, qui plus est parce qu'elles ont montré l'importance de l'éducation de la jeunesse, la force du savoir qui, en lien avec le mouvement social, peut mettre à bas les dictatures. Même si nous restons confiants en cette force, nous sommes aujourd'hui inquiets des évolutions dans ces pays, qui montrent que les obscurantismes ne sont pas vaincus. Ce sont ces mêmes obscurantismes qui menacent, dans les pays comme la France, l'indépendance de la recherche scientifique, faisant largement appel à l'irrationnel. Si, en tant qu'organisation syndicale, nous avons comme premier devoir de défendre nos collègues au quotidien (emploi, salaires, conditions de travail, carrières, qualifications), c'est dans notre capacité à nous inscrire en même temps dans les grands débats soulevés par ou résultant de la recherche scientifique dans toutes les disciplines que nous mesurons aussi notre possibilité de jouer le rôle d'acteur de la transformation sociale qui fait partie, selon nous, des missions d'un syndicat tel que nous les concevons à la CGT.

Oui, en France, ces dernières années, nous avons mené bien des combats dont nous voulons vous parler aujourd'hui. Des combats difficiles, où les travailleurs de la recherche scientifique se sont retrouvés aux côtés de tous les travailleurs de ce pays en train de défendre ce qu'on nomme souvent péjorativement « acquis », mais qui sont en fait des droits *conquis* de haute lutte et de longue date. Symbolique, la déclaration d'un des hauts dirigeants du patronat français qui parlait d'abolir les « privilèges » instaurés par le Conseil national de la Résistance en 1945, de casser le code du travail et de réduire à nouveaux les salariés en serfs a été le fil rouge de la politique du précédent gouvernement de droite. La bataille des retraites en 2010, qui a fait suite à la puissante mobilisation des personnels de l'université et de la recherche en 2009, ne sont que deux points forts d'une confrontation qui, même si elle n'a pas toujours été couronnée de succès, même si elle n'a pas réussi à inverser les rapports de force, a laissé des traces et a donné du courage.

Nous nous sommes mobilisés en 2009 pour défendre le service public de l'université et de la recherche : statuts, postes, moyens, organismes publics comme opérateurs de recherche. Nous avons, en 2010-2011, dénoncé la destruction du tissu de laboratoires et équipements de recherche au nom d'une conception dangereuse de « l'excellence » visant à sélectionner des sites, des personnes, des disciplines et des thèmes selon des critères arbitraires. Au lieu d'une recherche moteur de progrès social, de développement économique et industriel, nous étions face à des « investissements » appelés d'avenir, mais qui étaient en fait autant de leurres. Il n'y a pas d'avenir quand le service public est sommé à se soumettre à des règles de rentabilité immédiate, quand

l'industrie est démantelée ou délocalisée, quand le « sociétal », les modes et l'appui à des décisions prises par des « experts » lobbyistes déterminent les choix des chercheurs et bien sûr l'argent qui leur est alloué. Nous avons placé de l'espoir dans le « changement » survenu en 2012. Si la finance était « l'ennemi », si le TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire européenne) allait être « renégocié », peut-être allait-on entendre notre voix et se pencher sur les maux qui n'avaient cessé à s'accumuler sur la recherche scientifique et ses personnels. On nous avait promis de l'écoute et des améliorations, non des régressions. On nous a organisé des Assises, ersatz de concertation figée pour notables, mandarins et institutionnels ; non seulement on n'a pas « renégocié » le TSCG, mais on a imposé arbitrairement comme priorités à la recherche les choix stratégiques dits « Horizon 2020 », bien notés par le patronat européen et la Commission, instances non élues et qui ne représentent pas le monde de la recherche, mais plutôt celui de la « compétitivité » des entreprises avec une note « sociétale » bien à la mode (le climat, le vieillissement, les sociétés innovantes et adaptatives, les énergies propres...) ; on n'a point supprimé la logique pernicieuse des « investissements d'avenir » ou « d'excellence » : sous couvert de ne pas « perturber » le monde de la recherche si bouleversé ces dernières années, on a poursuivi une politique ségrégative en renforçant même les concentrations, en créant de communautés gigantesques d'universités et d'établissements qui échappent à tout contrôle démocratique ; la mal nommée « loi de liberté et de responsabilité » des universités a été remplacée par une nouvelle loi qui, au lieu de corriger, aggrave la situation. Sous couvert d'œuvrer pour le développement des territoires, ce sera désormais aux potentats locaux de contrôler en grande partie le financement, mais aussi le déroulement de nos travaux, sans parler du choix des thématiques et de leur adaptation au « marché ». La vision d'ensemble, indispensable pour que la recherche puisse évoluer de façon concertée et qu'elle puisse également garder ses liens internationaux, cette vision que garantissent les organismes publics de recherche et leurs instances, risque de se briser en mille morceaux.

Soutenus par une minorité de parlementaires convaincus et déterminés, nous avons réussi à faire entendre notre voix jusque dans l'Assemblée nationale et au Sénat et à provoquer un frémissement d'intérêt médiatique. Mais la loi est passée. Sous prétexte de rendre la recherche davantage partie prenante du développement économique dans son acception néolibérale, elle lui assigne comme mission le *transfert immédiat* et direct de ses résultats vers ce qu'on appelle par euphémisme « le monde socio-économique », et qui est en fait le marché générateur de profit. Le rêve du chercheur créateur de sa propre entreprise où il pourra vendre ses travaux et gagner ainsi plus d'argent risque de devenir réalité. Or, sans véritable politique industrielle, ce « transfert » n'est qu'un pillage de la recherche publique et son amputation de plusieurs secteurs disciplinaires par nature « non transférables ». Sans parler des conséquences sur l'emploi scientifique industriel, ayant déjà payé un lourd tribut. L'exemple de Sanofi (première entreprise pharmaceutique en France) qui ferme des sites de R&D et supprime des postes le montre bien : ce n'est pas la recherche publique qui comblera le vide laissé par le recul de la recherche industrielle ; ce n'est pas à la recherche publique non plus qu'incombe l'ambition d'une politique industrielle globale, qui réponde aux enjeux du monde actuel, crée des emplois, contribue au développement des territoires et à l'essor économique du pays. Pour reprendre le titre éloquent d'un éditorial de notre secrétaire général dans le bulletin d'information syndical de décembre 2012, « Le CNRS ne sauvera pas Florange » (Florange un grand site industriel français de fabrication d'acier). Les dividendes des actionnaires ne seront pas payés sur les salaires de chercheurs !

Cependant, nous ne sommes pas devant vous uniquement pour aligner des nouvelles alarmantes ou pour vous parler de défaites. Notre syndicat a été le fer de lance de la lutte pour éradiquer la précarité et fournir enfin un statut à nos collègues précaires, qui occupent le plus souvent depuis des années des postes pérennes indispensables pour mener à bien nombre de programmes scientifiques. Mais la précarité touche tous les salariés et fait converger leurs luttes. Rêve intemporel du patronat, comme l'atteste la célèbre déclaration, il y a trois ans, de Laurence Parisot, alors à la tête des patrons français : « la vie, la santé, l'amour sont précaires ; pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? ». Une enquête détaillée menée à partir de 2009 par un collectif où notre syndicat a été l'élément moteur et qui a débouché sur un livre publié en 2011 montre l'étendue de ce désastre. Grâce à la mobilisation, une loi permettant la stabilisation des précaires (l'obtention d'un contrat à durée indéterminée) et l'accès à l'emploi titulaire a été votée en 2012. Nous n'avons eu de cesse de rappeler que l'objectif ultime, ce pour quoi nous nous battons dans les organismes de recherche, c'est justement l'obtention d'un statut de titulaire, qui sanctionne ainsi l'expérience professionnelle de ces précaires dont on ne peut voir à l'œil nu en quoi ils sont différents des titulaires. Nous en sommes aujourd'hui à pousser pour que tous les

collègues qui ont droit, sans restriction de diplôme ou de domaine professionnel, puissent se présenter aux examens professionnels de titularisation qui s'ouvrent bientôt. Nous avons bon espoir d'y aboutir.

Notre lutte contre la précarité est un exemple de mise en œuvre de nos principes syndicaux : informer, soutenir par tous les moyens, impulser s'il le faut, mais ne jamais se substituer aux intéressés. Les précaires dans des grandes villes universitaires se sont mis en marche, ont constitué des collectifs et ont fait entendre leur voix. Notre syndicat a toujours été à leurs côtés. Nous avons aussi contribué à la démystification de la précarité lorsque nous nous sommes élevés contre certains mandarins du biomédical qui manipulaient habilement les précaires en les poussant à réclamer qu'on les « laisse travailler ». Plutôt les miettes que le chômage, disaient-ils. La menace du « dégraissage avant titularisation », technique employée aussi dans d'autres pays européens où les personnels de la recherche ont un statut plus fragile qu'en France, avait pour objectif d'obtenir l'obéissance et de susciter, dans l'opinion, une hostilité contre l'action revendicative. Mais cette campagne n'a pas réussi. La lutte des précaires a bénéficié et bénéficie encore d'une importante médiatisation à laquelle nous avons largement contribué.

Pour finir, nous partageons les orientations énoncées dans l'exposé introductif du Président Lainé devant la dernière CE d'Alger en 2012 ainsi que son éditorial dans la *Lettre* de janvier 2013 : se garder tout autant du « scientisme » que de l'anti-science, être à l'écoute des nouveaux défis pour l'humain et son environnement, lutter pour le salaire, la sécurité d'emploi, l'indépendance, le statut et la considération sociale des travailleurs de la recherche selon la recommandation de l'UNESCO de 1974. Nous sommes confiants en la force des luttes convergentes dans plusieurs endroits du monde en vue de ces objectifs communs à tous. Des luttes qui mènent à des victoires, qui font reculer les ténèbres. Pour le dire avec les mots du poète tragique grec Sophocle, qui ont traversé les siècles du 5<sup>e</sup> s. av. J.-C. à nos jours : « nombreuses sont les merveilles, mais il n'existe pas de plus grande merveille que l'homme... Possédant la sagesse industrielle et l'art au delà de toute espérance, il se dirige parfois vers le mal, comme ensuite il prend la route du bien »<sup>2</sup>. Le double sens de cette « merveille », créature admirable ou monstrueuse, énonce l'étendue de notre responsabilité. Nous sommes tous ici rassemblés pour relever ce défi.

## **2. Table ronde sur la situation des jeunes scientifiques et la précarité**

L'idée très « mandarinale » que les jeunes doivent obligatoirement passer par une période où ils font « leurs preuves », et que, par conséquent, ils ne doivent être embauchés comme titulaires avant de longues années est non seulement dévalorisante pour les études et les diplômés, mais aussi décourageante pour les jeunes qui s'éloignent ainsi des carrières scientifiques. Comme si préparer un doctorat n'était pas déjà pratiquer la recherche... Cette conception d'un autre temps, associée au manque d'attractivité salariale et, bien sûr, aux moyens financiers insuffisants qui obligent de nombreux doctorants à travailler au détriment des études n'augurent rien de bon pour l'avenir. Et pourtant, ce sont précisément les défis d'avenir devant lesquels se trouve aujourd'hui l'humanité qui appellent en premier lieu à la mobilisation de l'intelligence humaine, qui feront se lever « la tempête qu'engendrera l'esprit humain », selon les mots du poète grec Odysséas Elytis. Toutes les incantations sur le « sauvetage de la planète », toutes les gesticulations sur les « énergies du futur », forcément propres et renouvelables, qui remplaceront celles du passé, forcément polluantes et dangereuses, toutes les bonnes volontés toujours promptes à peindre la croissance et l'économie en vert n'arriveront pas à des résultats probants sans développement d'une recherche scientifique indépendante, pointue, voire visionnaire, qui s'appuiera toujours sur des bases solides et évitera ainsi l'écueil de l'émotion facile et les sirènes de l'extrémisme, fût-il habillé d'une pureté écologiste.

La jeunesse a soif d'avenir ; nos laboratoires ont besoin de renouveau, nos métiers de continuité. Ce n'est pas en offrant comme horizon indépassable le conformisme académique et la précarité que nous allons susciter des vocations... Et quand on constate que, dans des pays en crise profonde comme en Grèce, le doctorat ne protège plus du licenciement de la fonction publique (20 000 licenciements cet été, dont des jeunes docteurs), ou que les jeunes n'envisagent leurs études doctorales et leur avenir qu'en émigrant sans intention de retour, on s'interroge sur la vision que peut aujourd'hui s'offrir à ces générations dont la science a pourtant besoin. Le phénomène de l'émigration des jeunes pour leurs études doctorales, mais parfois aussi tout simplement pour étudier à l'université, phénomène qui s'accroît dans des pays du sud européen comme la Grèce ou le Portugal est pour nous le signe d'une régression. Combien d'entre eux rentrent dans leur pays ? Une petite minorité. Comment, dans ces conditions, parler de « vivre, étudier et travailler au pays », c'est-à-dire vivifier le tissu économique et

---

<sup>2</sup> Sophocle, *Antigone* 332-333 et 364-366.

élever le niveau culturel ? Cette question ne se limite pas à l'Europe : nous pensons qu'il est capital d'agir pour la mobilité des jeunes scientifiques, afin qu'elle ne soit entravée ni par le coût parfois prohibitif des études et l'absence de bourses doctorales et post-doctorales, ni par la difficulté d'obtenir des visas, ni par des restrictions des thématiques, ni par une conception falsifiée de l'excellence. Le patronat et les mandarins universitaires dans les pays développés rêvent d'avoir à leur disposition une jeunesse bien formée, obéissante et corvéable, adaptable et peu exigeante, qu'ils déplaceraient au gré des envies. Nous voulons que la jeunesse puisse se former et travailler dans la recherche pour faire progresser la connaissance. Nous voulons des carrières attractives pour les jeunes qui seraient embauchés *lorsqu'ils sont encore jeunes*, sans attendre une hypothétique « maturité ». Nous voulons que le doctorat soit reconnu tant dans la fonction publique, que dans les conventions collectives du secteur privé, notamment dans l'industrie. Il est souvent de bon ton de dire que les jeunes sont notre avenir. Ils le seront si *leur propre* avenir, celui que nous leur préparons, est assuré. Davantage encore : ils le seront si nous nous battons à leur côté pour la science d'aujourd'hui et de demain.